

Groupe d'Action Locale Cœur Entre-deux-Mers

**« Activer nos ressources,
agir pour notre économie »**

CANDIDATURE LEADER 2014-2020

Une stratégie concertée pour un avenir choisi
Projet de territoire du Pays Cœur Entre-Deux-Mers



Syndicat mixte du Pays Cœur Entre-deux-Mers
20 bis Grand Rue 33760 TARGON
www.coeurentre2mers.com

Groupe d’Action Locale Cœur Entre-deux-Mers

Thématique : Territorialiser l’économie

Titre du programme : Activer nos ressources, agir pour notre économie

Prévu comme un point de départ pour les préparations des prochains dispositifs financiers (LEADER, OCM, ...) et de la politique contractuelle (contrat de Pays), le projet de territoire du Pays – Ambition 2020 – est l’entrée générale en terme de réflexion et prospective stratégique.

Ainsi, au regard du diagnostic de territoire réalisé (global et thématique) et des éléments de bilan et d’orientations d’Ambition 2020, les besoins et enjeux présents sur le Cœur Entre-deux-Mers pouvaient se rapporter aux 4 thématiques « clés d’entrée » prescrites par la Région Aquitaine dans le cadre de l’appel à projet¹.

La stratégie LEADER 2014-2020 ne pouvant se rapporter qu’à une seule de ces 4 thématiques prioritaires (ou avec une deuxième sous couvert que celle-ci définisse avec la première un « fil conducteur transversal »), il semblait opportun de concerter les acteurs du territoire afin de déterminer sur quelle thématique il était judicieux de positionner le programme 2014-2020.

Le choix prioritaire des acteurs locaux (voir chapitre 3.2.2. et annexe 4) s’est donc porté sur la « **Territorialisation de l’économie : économie circulaire, de proximité, sociale et solidaire, ...** ».

Cependant, les participants aux ateliers ont souligné que :

- l’économie, et ses activités, doit se baser sur les ressources et les forces qui façonnent l’identité du Cœur Entre-deux-Mers ;

- l’économie pouvait également avoir un sens « sociétal/social » en développant des services et équipements de proximité en lien avec l’économie sociale et solidaire afin que le tissu local ne se cloisonne pas uniquement à des échanges commerciaux ;

- l’économie ne doit pas être synonyme d’abandon du cadre de vie, de dégradation de l’environnement et de course à la « croissance » sans se soucier des ressources et des biens naturels et environnementaux.

Ainsi, à la lumière des diagnostics (global et thématiques) on peut faire l’analyse suivante du Cœur Entre-deux-Mers au regard de la thématique de la « territorialisation de l’économie » :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">-Un taux de chômage inférieur au département-Une dynamique dans la création d’entreprises et d’emploi-Une proximité de Bordeaux avec un cadre de vie « préservé » qui attire des populations et des entreprises-Des ressources locales qui sont des atouts économiques, touristiques et identitaires-Un accompagnement technique sur le terrain (Pays-aide à la création d’entreprises, l’OTEM-aide au montage de projets touristiques, ...)	<ul style="list-style-type: none">-Une balance de l’emploi déficitaire-Une disparité territoriale entre les territoires proches de Bordeaux et ceux plus ruraux à l’est-Un foncier de plus en plus convoité-Peu de groupements ou de structures avec des intérêts économiques communs-Des acteurs économiques parfois non structurés-Un tissu agricole quasiment exclusivement tourné vers la production viticole

¹ Voir Appel à projet LEADER de la région Aquitaine (rappel des 4 thématiques : Territorialiser l’économie / Attractivité du territoire et vitalité du lien social / Usages et services numériques / Transition énergétique et écologique)

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Développer le marketing territorial -Redynamiser le foncier et l’immobilier d’entreprises vacant en lien avec les centre-bourg -Augmenter la qualité et l’accessibilité des activités (touristiques, agricoles, artisanales, ...) -Travailler avec l’agglomération Bordelaise qui reste la porte d’entrée du territoire -Fédérer et mettre en réseau les acteurs -Utiliser les ressources locales pour les « transformer » en produits économiques 	<ul style="list-style-type: none"> -Les conséquences de la crise économique qui se font toujours ressentir -Une diminution de la dynamique de création-reprise d’entreprises -Le développement de l’individualisme chez les entrepreneurs -La « fuite » des actifs vers la CUB

Le titre du programme LEADER 2014-2020 illustre bien cette analyse. En effet, c’est à partir de la **mise en mouvement des ressources** du Cœur Entre-deux-Mers que nous pourrons mettre en place des opérations permettant d’avoir des **effets leviers sur l’économie** du territoire.

Les enjeux de développement au regard de cette thématique ont donc été déclinés au travers 4 objectifs stratégiques majeurs pour le territoire.

Objectif stratégique 1 : Développer une économie de proximité reposant sur les identités du Cœur Entre-deux-Mers

Le premier objectif stratégique identifié permettra de **développer une économie de proximité reposant sur les identités du Cœur Entre-deux-Mers**.

En effet, le territoire du Cœur Entre-deux-Mers est marqué dans son ensemble par une composante rurale forte mais aussi par des phénomènes de périurbanisation se développant de façon exponentielle.

Le caractère rural se manifeste sur le territoire du Cœur au travers la présence de savoir-faire partagés et vivants (viticulture, agriculture, ...) et de ressources territoriales abandonnées ou inexploitées conduisant parfois à l’abandon d’activités économiques notamment dans les centre bourgs.

La présence d’un modèle péri-urbain se retrouve quant à lui plus dans les infra-territoires proches de l’agglomération bordelaise même si ses effets se font ressentir sur l’ensemble du territoire du Pays. Ainsi, la concurrence entre la pression foncière et le maintien de certaines activités économiques (commerces locaux, viticulture et agriculture, ...) est un vrai enjeu afin de préserver une économie de proximité.

Se servir des ressources pour développer l’économie locale permettra également à terme d’augmenter le nombre d’emplois du territoire et de diversifier les activités et les débouchés. Cette structuration permettra donc de « relocaliser » des emplois et un tissu économique afin d’éviter l’explosion des flux pendulaires et les problèmes qui en découlent (pollutions, conflits d’usages, ...).

Créer des activités économiques basées sur les ressources locales s’est aussi le moyen de pérenniser l’emploi sur le territoire en créant des emplois non-délocalisables car directement rattachés à une « force-ressource » locale.

Afin de mettre en œuvre ce premier objectif, 3 objectifs opérationnels ont été retenus traduisant ainsi l'intérêt de se baser sur les ressources locales du Cœur Entre-deux-Mers pour développer l'économie de proximité.

1.1. Elaborer des stratégies économiques locales basées sur les ressources territoriales

Constat :

Les acteurs locaux du CE2M, notamment les collectivités en partenariat avec les socio-professionnels, ne cessent de s'interroger sur les modèles et filières de développement économiques à mener de manière collective et répondant aux forces et aux caractéristiques de leur territoire.

La notion de « **ressource territoriale** » présente plusieurs facettes. Pouvant être matérielle ou immatérielle (un savoir-faire, ...), elle possède des caractéristiques pouvant la définir et la construire et s'établie sur un territoire donné et sur une période donnée². La valorisation des « ressources territoriales », qui sont bien plus que de « *simples intrants dans les processus territoriaux de production* », peut donc permettre, en les combinant ou non, d'aboutir à de véritables stratégies de développement propres aux caractéristiques du territoire. L'émergence de « *paniers de biens et services* » combinant plusieurs ressources en est une illustration possible.

La mise en place de **stratégies de développement** permettra donc d'associer les acteurs et décideurs du territoire afin qu'ils puissent prendre conscience de leurs propres ressources territoriales et des possibilités de valorisation de celles-ci autour de dynamiques de filières (verticale) et/ou d'approches transversales (horizontale). Les thématiques économiques pressenties pourraient se situer à un niveau artisanal, culturel, touristique, patrimonial.

Synthèse :

- ➔ Identifier et valoriser les ressources économiques territoriales
- ➔ Réaliser des formations-actions autour de l'économie pour valoriser les ressources territoriales

1.2. Agir sur le foncier économique pour permettre l'installation et la transmission d'activités

Constat :

Sur le Cœur Entre-deux-Mers la question du foncier est induite par la diversité du territoire et les nombreux usages présents. En effet la relation ville-campagne entre le territoire du Pays et l'aire urbaine Bordelaise entraîne parfois des « conflits d'usages » (économie, logement, agriculture-viticulture, nature-environnement, ...) ou des opportunités à saisir.

Le foncier « économique » se définit ici comme un espace, ouvert ou fermé, destiné à accueillir une activité à finalité économique. Cet accueil d'activités s'inscrit donc logiquement dans des dynamiques d'installation et/ou de transmission d'activités. Cette valorisation permettra donc de créer de nouvelles activités, de préserver un tissu économique local en lien avec les besoins des habitants et de développer un emploi à priori non délocalisable.

Le premier niveau d'intervention se situera au niveau de l'**immobilier d'entreprise existant et vacant**. En effet, recenser et valoriser ces espaces permettront d'améliorer l'installation d'activités commerciales et artisanales et l'accompagnement proposé par le Pays Cœur Entre-deux-mers (chargé de mission « développement économique ») et les chambres consulaires (CCI et CMA). Ces nouvelles installations permettront également de conserver et étoffer le tissu commercial local.

² GUMUCHIAN H. et PECQUEUR B., 2007

Le deuxième niveau abordera la thématique de la valorisation économique du foncier (public ou privé) afin de créer des conditions propices à l'**installation d'activités agricoles**. Ce niveau devra donc protéger et dynamiser le foncier agricole en sensibilisant les propriétaires et les collectivités locales à mettre à disposition d'agriculteurs (de préférence en installation) des terres susceptibles d'augmenter la capacité productive du territoire. La création « d'espaces tests ou de couveuses agricoles » seraient également un champ d'action compatible avec cet objectif opérationnel lié à la valorisation du foncier dans une optique d'installation d'activités économiques.

Transversalité :

Les actions de valorisation du foncier agricole sont transversales avec l'objectif opérationnel 1.3. dans le sens où il participe également à développer la diversification de l'économie Agricole (« capacité et gouvernance alimentaire des territoires »).

Synthèse :

- Recenser et valoriser l'immobilier d'entreprise vacant
- Protéger et dynamiser le foncier agricole

1.3. Diversifier l'économie agricole, viticole et agroalimentaire pour consolider les revenus

Constat :

La spécialisation des exploitations viticoles, l'augmentation des volumes, la baisse des prix du vin, les aléas climatiques de plus en plus fréquents et les changements de modes de consommation autour du vin font peser de nombreuses menaces sur les revenus des exploitants viticoles du territoire. L'agriculture, soumise à la concurrence sur le foncier et à un faible nombre d'exploitations, commence à diversifier ses réseaux de distribution (vente directe, AMAP, ...).

La diversification dans l'Agriculture est un phénomène dans lequel les exploitants font le choix de cultiver d'autres produits ou de créer de nouvelles activités non-agricole (généralement dans l'Agritourisme) afin de pérenniser leur exploitation en ayant des revenus différents et donc d'être moins soumis à la volatilité des prix et aux risques (climatiques, évolution de la demande, ...).

La diversification soutenue par cette candidature LEADER se concentrera autour de 3 objectifs dont les 2 premiers sont liés à la « capacité et la gouvernance alimentaire des territoires ».

Le premier permettra de soutenir la **transformation des produits agricoles**. Le développement de filières artisanales agroalimentaires (hors vin – voir OCM viti-vinicole) permettra de créer des emplois et de nouvelles activités économiques utilisant, ou non, des productions locales. L'exemple du soutien à la création d'une brasserie artisanale (*projet LEADER 2007-2013*) en est le parfait exemple alliant à la fois création d'emploi, activité économique et développement d'une filière touristique (mise en réseau des brasseurs artisanaux - *projet LEADER 2007-2013*).

Le second objectif se situe en aval de la production et de la transformation agricole. En effet, le **développement des débouchés** permettra de mieux valoriser localement les produits agricoles, transformés ou non, du territoire. Pour cela, la création de point de vente agricole, de réseaux de distribution innovant, d'opérations de promotion des produits locaux et le travail avec la restauration privé et collective seront autant d'opérations permettant d'augmenter les débouchés pour les opérateurs agricoles, alimentaires et viticoles du Cœur Entre-deux-Mers.

Enfin, le dernier objectif devra permettre de **promouvoir le métier d'Agriculteur**, de ses activités et de ses savoir-faire. Ainsi, ces nouvelles activités économiques, participant également à la

mise en tourisme du territoire, auront pour conséquence d'ouvrir le monde Agricole aux visiteurs du territoire et à ces habitants. La création ou la modernisation d'activités « à la ferme ou au domaine » pourront se manifester via des espaces de dégustations (hors vin), d'éveil sensoriel liés aux produits et des activités de découverte (ferme pédagogique, zoothérapie, ...).

Transversalité :

Les actions de diversification des exploitations notamment vers des activités agritouristiques et oenotouristiques sont compatibles avec l'objectif opérationnel 2.2. (projets d'hébergement).

Synthèse :

- ➔ Soutenir la transformation agroalimentaire « artisanale » (ateliers, points de vente, ...)
- ➔ Créer de nouveaux débouchés pour la production alimentaire (circuits-courts et AMAP, restauration collective et privée, ...)
- ➔ Créer de nouvelles activités hors-production pour pérenniser les exploitations

Objectif stratégique 2 : Mettre en tourisme le Cœur Entre-deux-Mers

Le second objectif stratégique envisagé devra développer **la mise en tourisme du Cœur Entre-deux-Mers** en soutenant les équipements et les activités touristiques sans oublier l'amélioration des compétences et des capacités d'accueil des touristes.

Le tourisme apparaît aujourd'hui comme une filière économique à part entière sur le Cœur Entre-deux-Mers. Appartenant à la destination et au Pays d'Accueil Touristique de « l'Entre-deux-Mers », le tourisme présente de nombreux visages et requiert que les territoires mettent en place différentes compétences.

La recherche et l'accueil de visiteurs français ou étrangers, dans les Offices de Tourisme, dans les lieux d'intérêts touristiques, dans les villages, pour la journée ou pour la nuit, nécessitent des équipements et des compétences humaines spécifiques.

Les activités touristiques à mettre en place se doivent d'être intégrées et compatibles avec les ressources du territoire. En effet, d'autant plus en milieu rural, les visiteurs recherchent aujourd'hui des produits touristiques typiques (avec une mise en œuvre parfois atypiques) permettant de comprendre l'histoire et l'identité d'un « terroir ».

Enfin, le suivi des clientèles et de leurs avis après séjour, notamment sur les nouveaux moyens de communication (internet, plateforme de réservation, réseaux sociaux, ...), est aujourd'hui primordial afin de donner envie et fidéliser les visiteurs au territoire.

Les acteurs du Cœur Entre-deux-Mers doivent donc prendre en compte ces différentes étapes de la « consommation touristique » tout en connaissant les forces (patrimoines, activités définissant un « terroir », proximité de sites touristiques aquitains majeurs, ...) et faiblesses (clientèle de passage et excursionniste, saisonnalité, ...) de leur territoire. Pour cela, 3 objectifs opérationnels vont permettre de répondre aux enjeux du tourisme sur le territoire.

2.1. Accueillir, commercialiser et promouvoir le Cœur Entre-deux-Mers et ses activités

Constat :

L'accueil et la promotion touristique sur le territoire se font par la présence de 3 Offices de Tourisme intercommunaux sur 4 CdC où la tendance depuis quelques années montre une légère diminution des touristes demandant des informations au guichet des Offices. Il existe donc une lacune dans l'accueil sur le territoire du Pays. De plus, les nouveaux moyens de communication et d'information correspondent à une évolution majeure que les acteurs de l'accueil commencent à prendre en compte (bornes numériques, sites internet, ...) et utilisent à bon escient (CMS ou système de gestion de contenu dont le système régional est SIRTAQUI).

Aujourd'hui, l'accueil et la promotion du territoire passent par plusieurs types d'acteurs (OT, prestataires, collectivités, ADT et CRT) et même par les consommateurs du fait de l'apparition de nouveaux moyens de communication (internet, réseaux sociaux, plateformes de réservation, ...). De plus, les dimensions « hors les murs / dans les murs » accélèrent ces phénomènes et le besoin d'avoir accès à l'information touristique (smartphones, bornes internet, i-mobile, WIFI territorial).

Les acteurs de l'Entre-deux-Mers, via l'OTEM, ont réfléchi à un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) permettant à terme de développer et harmoniser les pratiques d'accueil à tous les niveaux.

L'amélioration de l'accueil et de la promotion passe donc par le développement de **l'E-tourisme** cohérent et en lien avec les équipements (locaux des OT, équipements numériques déjà présents, signalétique, ...) et les services déjà existants (SIRTAQUI, l'application régionale ITIAQUI sur l'itinérance, ...).

La création ou l'aménagement d'espaces physiques destinés à **l'accueil et à l'information** des touristes sont aussi des points indispensables de cet objectif afin de développer des lieux fonctionnels, diversifiés (vitrine-boutique des produits locaux, ...) mais aussi interactifs (musées, numérique, ...) pour que les touristes rentrent et utilisent à nouveau dans les offices de tourisme.

La création **d'outils de communication** et d'informations touristiques pour faire (re)connaître le territoire seront également soutenues si elles intègrent une dimension innovante et permettant de se différencier d'un point de vue du marketing touristique et de la commercialisation du territoire.

Enfin, la **structuration** des compétences et de l'organisation touristique, notamment sur les territoires en déficit, permettra au territoire de renforcer géographiquement et qualitativement son réseau d'accueil.

Synthèse :

- Développer l'E-tourisme et ses outils
- Créer de nouveaux outils touristiques pour promouvoir et commercialiser le territoire
- Structurer l'accueil et l'organisation touristique du territoire

2.2. Créer et améliorer l'hébergement touristique pour faire séjourner les touristes

Constat :

Le Cœur Entre-deux-Mers possède une offre d'hébergement touristique diversifiée mais certains secteurs sont en déficit (campings, hébergements insolites) et notamment dans l'accueil de groupes (à partir de 8 couchages). La présence de labels sur les hébergements permet également d'avoir des hébergements de qualité mais où il manque parfois certains équipements.

L'hébergement touristique est la pierre angulaire de la consommation touristique. Première dépense dans le budget moyen des vacanciers, l'hébergement se doit d'être de qualité, adapté aux besoins des usagers en proposant des services ou des activités et être ouvert en hors saison et sur les ailes de saison.

La mise en œuvre de cet objectif opérationnel passera par le soutien à l'hébergement touristique afin d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de ce secteur.

La création de **nouveaux hébergements touristiques** sera donc priorisée sur les thématiques suivantes :

- les hébergements présentant un minimum de 8 couchages (de préférence en hôtels, gîtes, ou chambres d'hôtes) et permettant l'accueil de groupes ;
- les hébergements de plein air (campings, campings à la ferme, aires de camping-cars, ...) ;
- les hébergements insolites (habitation légère de loisirs, ...).

La **modernisation et l'amélioration** des hébergements résultent également d'une évolution des besoins et de la demande touristique.

La diversification et la « thématisation » des hébergements sur des filières touristiques (oenotourisme avec les labels Bacchus ou destination vignoble, cyclotourisme avec le label accueil vélo) peuvent induire la création de nouvelles activités (local vélo, table d'hôtes, espace bien être, ...).

La diminution de l'impact environnemental des hébergements touristiques permettront également de moderniser ce secteur dynamique et créateur de revenus économiques et touristiques sur le territoire.

Synthèse :

- Créer des hébergements touristiques manquants sur le territoire pour l'accueil de groupes (gîtes, hôtels, ... à partir de 8 couchages), en plein-air ou insolite
- Diversifier les prestations pour améliorer les hébergements existants
- Adapter aux préoccupations environnementales les hébergements touristiques existants

2.3. Créer des produits touristiques en lien avec les « Patrimoines » pour capter, maintenir et fidéliser les touristes

Constat :

Premier motif de demande et de visite sur le Cœur Entre-deux-Mers, la découverte seule (pistes cyclables, ballades, ...) ou accompagnée (musées, guides, portes ouvertes viticoles, ...) des patrimoines est aujourd'hui « entretenue » mais pourrait se révéler plus qualitative et structurante.

Les activités touristiques, de par leur qualité et leur quantité, sont primordiales à la vitalité touristique d'un territoire. En effet, elles permettent de faire rester plus longtemps les visiteurs et de créer des retombées économiques directes ou indirectes.

L'itinérance touristique douce (pédestre, cyclable, équestre), bien que présente sur le Cœur Entre-deux-Mers (une voie verte cyclable en site propre, des chemins d'intérêts, ...), doit se structurer en terme de circuit, d'usages et de lisibilité.

De plus, l'itinérance fluviale se développe fortement à partir de Bordeaux via la commune de Cadillac qui possède un ponton. Ce secteur à fort taux de croissance, en termes d'usagers et d'équipements, sera également à soutenir afin de consolider cette offre touristique en devenir.

L'itinérance, quel que soit ces typologies, doit également être un « produit d'appel » pour permettre aux acteurs locaux de créer des activités annexes (restauration, espaces de découvertes, de bien-être, de

pleine nature, ...) en lien avec ces circuits. L'objectif ici est donc de « faire sortir-faire rayonner » les usagers de ces circuits sur le territoire afin d'avoir de nouvelles retombées économiques.

La **découverte des patrimoines** passe également par la mise en valeur des savoir-faire et des produits locaux. Ainsi, cette porte d'entrée permet de créer des activités pour que les visiteurs s'emprennent et découvrent les activités et les savoir-faire immatériels (agri-viticoles, artisanaux, ...). Ce tourisme peut donc être considéré comme « actif ». Il sera donc qualifié « d'expérientiel » car il mettra en situation le touriste sur une activité, une tâche de travail, un savoir-faire. Il peut aussi être « passif » par la création de produits touristiques plus classiques comme dans des espaces muséographiques fermés (musées, tourisme industriel, ...) ou de plein-air (circuits patrimoines, ...).

Synthèse :

- Développer l'itinérance douce et fluviale en créant de nouveaux cheminements et en proposant des activités économiques et de découverte complémentaires
- Mettre en valeur les savoir-faire locaux pour « vivre » une expérience touristique

Objectif stratégique 3 : Accompagner les synergies afin de développer l'économie collaborative

Le troisième objectif stratégique consistera à **accompagner les synergies pour développer l'économie collaborative**.

Cette économie se définit comme une production de valeur issue d'un partenariat entre différentes structures travaillant ensemble. Cette création de partenariats repose donc sur des principes de mutualisation des ressources, des moyens et des outils « de production ». Cet effet de « mise en réseau » passe également par les « habitants et les acteurs » du Territoire afin d'améliorer le lien social et de participer à l'intérêt collectif tout en se forgeant une identité propre.

De plus, l'Economie Sociale et Solidaire est également concernée par cet objectif à la fois par la recherche d'une utilité collective, la création de partenariats (publics-privés, ...), la mise en place de systèmes de gouvernance partagés et les thématiques économiques abordées.

Enfin, les jeunes apparaissent comme un public cible prioritaire à accompagner vers l'emploi. Ce public cible présente des difficultés vis-à-vis de l'emploi sur le Cœur Entre-deux-Mers. Il est donc indispensable d'initier et de dynamiser les dispositifs collectifs permettant d'accompagner les jeunes.

L'économie collaborative et les enjeux qui en résultent peuvent donc se décliner, sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers, par l'intermédiaire de 3 objectifs opérationnels.

3.1. Mutualiser les ressources et les outils de permettant de créer des activités et services économiques

Constat :

Pour les acteurs du Pays Cœur Entre-deux-Mers, l'émergence récente d'initiatives collectives se manifeste notamment par la mutualisation d'espaces de production (création d'espaces de télétravail – 1 projet LEADER 2007-2013) et de ressources partagées (groupement d'employeurs,). Aujourd'hui,

de nouveaux besoins apparaissent pour mutualiser ces « dispositifs » et notamment développer des groupements économiques d'utilisateurs et d'usagers.

La mutualisation dans le développement d'activités et de services économiques peut se manifester à différents niveaux aussi bien sur les « ressources » (les équipements, les savoir-faire, les employés, ...) que les « outils » (espaces partagés, dispositif de vente, ...). Cette mutualisation permet pour chacun de gagner en productivité mais aussi de réaliser des économies d'échelles, de développer du lien entre les acteurs et d'installer ou d'améliorer des activités ou des services économiques.

Sur le Cœur Entre-deux-Mers, le programme LEADER s'efforcera de soutenir les opérations permettant de **mutualiser des ressources** pour des groupements d'acteurs ayant des finalités économiques (commerce, artisanat, entreprises, tourisme, acteurs culturels, ...).

Pour cela, le développement et la diversification de groupements d'employeurs, l'acquisition de matériels partagés ou l'échange et le partage de savoir-faire professionnels entre les acteurs économiques permettront donc de développer l'économie locale en créant de nouvelles dynamiques.

Créer et adapter des outils communs permettront aussi de dynamiser les tissus économiques locaux. Le travail sur les **espaces économiques ouverts et partagés** (pépinières et hôtels d'entreprises, espaces de télétravail et de coworking, boutiques partagés, maison des artisans, ...) et les opérations collectives dans l'artisanat et le commerce (plateforme d'achat en ligne, de livraison, ...) seront autant de thématiques d'actions permettant de créer des liens économiques et commerciaux.

Enfin, il sera aussi primordial de s'étendre sur la question des **zones économiques**. En effet, le Cœur Entre-deux-Mers possède aujourd'hui des zones d'activités quasi complètes et un tissu d'artisans et de commerces dans les centres-bourgs. Il sera donc vital pour le territoire que les collectivités et les entreprises prennent en compte les besoins de chacun afin de proposer des solutions d'aménagement pertinentes et cohérentes.

Transversalité :

Les actions d'aménagement des zones d'activités, d'accessibilité et requalification environnementale et de dynamisation des centres bourgs sont à mettre en lien avec l'objectif opérationnel 1.2.

Synthèse :

- Favoriser et accompagner les opérations économiques collectives
- Créer et adapter des espaces économiques partagés

3.2. Soutenir de nouveaux services économiques soucieux de responsabilité sociale

Constat :

Sur le Cœur Entre-deux-Mers, les collectivités locales et certains acteurs locaux ont mis en place des relations et des « partenariats publics-privés » afin d'améliorer l'efficacité et l'impact des actions pour les usagers et habitants.

Le développement économique d'un territoire passe aussi par le maintien et la diversification des services de proximité et à la population. Pour cela, l'Economie Sociale et Solidaire est un moyen pour soutenir la création d'activités et de services car il garantit à la fois un modèle économique viable et responsable, il consolide les partenariats (publics-privés notamment) et permet de répondre à un besoin exprimé par les habitants.

Sur le Cœur Entre-deux-Mers, les domaines d'actions couverts par cet objectif opérationnel seront multiples.

Ils pourront par exemple permettre de travailler sur des **modèles de financements citoyens et participatifs**. L'intérêt est avant tout destiné à financer ou consommer des biens ou des services produits et offerts localement. Le développement de l'économie locale et de l'emploi au cœur des villages n'en seront alors que renforcés.

Le soutien à la création et au développement de système économique **coopératif** (SCOP, SCIC, ...) permettra de faire innover les partenariats et les réseaux d'acteurs tout en consolidant un modèle et des retombés économiques.

Enfin, la **création d'équipements et de services** permettant de répondre à un besoin social et des habitants, de manière innovante et reposant sur les principes de l'Economie Sociale et Solidaire seront aussi soutenus. Par exemple, si le besoin de « lecture » des habitants se fait ressentir il pourra être possible le financement de la création d'une librairie associative plutôt que celui d'une bibliothèque. Ainsi, les principales thématiques retenues pour les services économiques seront axées autour de la culture-loisirs et de l'insertion sociale et professionnelle.

Synthèse :

- Impulser des démarches de financements participatifs
- Soutenir le développement des systèmes coopératifs
- Créer des équipements et activités en lien avec les principes de l'Economie Sociale et Solidaire

3.3. Accompagner les jeunes vers l'insertion, l'emploi et l'entrepreneuriat

Constat :

L'accès à l'emploi reste difficile pour les jeunes de 18 à 24 ans sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers. Cette même catégorie de population est également moins présente sur le territoire avec plus de 5% de différence par rapport à la moyenne départementale. De plus, les besoins en accompagnement et en compétences des 2 Missions Locales travaillant avec ce public ne cessent d'augmenter.

Travailler sur la question de l'emploi chez les jeunes permet avant tout de faire diminuer le chômage sur cette catégorie fragile de la population. Cela permet également de « fixer » les jeunes sur le territoire, notamment s'il est rural, en leur donnant les moyens pour assumer leur cadre de vie et leurs dépenses quotidiennes (logement, services, activités, ...).

A partir de ce constat et de ces éléments, il est donc indispensable de soutenir des actions et des dynamiques collectives permettant de développer l'emploi, l'insertion professionnelle ou l'entrepreneuriat pour cette catégorie d'actifs afin de leur permettre de travailler et de vivre sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers.

Pour cela, plusieurs niveaux d'intervention coordonnés avec le programme LEADER pourraient être envisagés.

Le premier consistera à mettre en place des **équipements ou des outils** innovants permettant aux acteurs travaillant avec cette catégorie d'actifs d'améliorer leur accompagnement et leur intervention. Pour rappel, le financement du Buro'Mobile à la Mission Locale des 2 Rives (*projet LEADER 2007-2013*) a permis, de façon insolite et innovante, de faciliter l'accompagnement des jeunes par les agents de la Mission Locale en évitant les problèmes de déplacement des jeunes tout en respectant la confidentialité des échanges.

Le deuxième niveau devra permettre de **stimuler les rencontres** entreprises-jeunes actifs. Pour cela, il faut donc établir de bonnes conditions de rencontres et d'échanges afin que les offres d'emplois

des entreprises du territoire rencontrent directement les jeunes. De plus, les jeunes actifs auront également la possibilité de dialoguer avec les entrepreneurs et ainsi mieux connaître les attentes et exigences du monde du travail. Ces temps de rencontres pourront prendre plusieurs formes allant du salon-forum pour l'emploi à d'autres formes d'interactivités et d'échanges plus innovantes.

Enfin, le dernier point consistera à développer **l'esprit d'entreprendre** aussi bien dans cette catégorie d'actifs que chez éventuellement les plus jeunes. Ne se substituant pas à la formation et à la qualification (fonds FSE – fonds de l'Etat sur l'enseignement), ce domaine d'action permettra, après concertation des publics cibles et des partenaires, d'amorcer la découverte du monde de l'entrepreneuriat.

Synthèse :

- Créer des moments de rencontres entre les jeunes et les employeurs
- Créer des outils et des équipements pour faciliter l'insertion économique et l'emploi des jeunes
- Favoriser les actions pour donner aux jeunes l'envie d'entreprendre

Objectif stratégique 4 : Favoriser une économie basée sur le « réemploi »

Le dernier objectif stratégique devra **favoriser une économie basée sur le « réemploi »**.

Moyen important pour territorialiser l'économie sur le Cœur Entre-deux-Mers, les activités économiques se basant sur le réemploi et la réutilisation présentent plusieurs avantages.

Le premier s'attache avant à tout à maîtriser ses déchets pour diminuer les impacts négatifs sur l'environnement. En effet en transformant un déchet ou un objet devenu inutile en une ressource cela permet de diminuer le volume de « déchets finaux ». Mais pour répondre à cet objectif, il faudra également s'efforcer d'essayer de limiter la production de ces « déchets et objets » (dans la consommation, les processus, ...). La valorisation des déchets n'est donc pas une finalité en soi mais un moyen qui arrive quand les autres solutions de diminution des déchets ont été mises en place.

Le deuxième avantage est de développer le réemploi pour donner une seconde vie aux objets. Ceux-ci permettra donc d'initier des initiatives pour transformer, déstructurer, réorganiser des objets vers des filières ou usages non prévus initialement (art, mobilier, matières premières, ...).

Le dernier avantage repose sur le développement d'un réel système économique alimenté par l'emploi, l'insertion (sociale ou par l'activité), le partage des savoir-faire et les échanges. En effet, ce type d'actions passe nécessairement par la mise en place d'un modèle économique viable, durable et les échanges entre les compétences de chacun.

Ces nombreux avantages se retrouvent en partie dans les fondements de l'économie circulaire, nouveau modèle économique innovant et intégré, où à la notion de profit et de bénéfices se retrouve également la volonté de travailler plus durablement.

Sur le Pays Cœur Entre-deux-Mers, 3 objectifs opérationnels permettent d'illustrer le développement d'une économie locale basé sur le réemploi.

4.1. Diminuer et réutiliser les « déchets et objets devenus inutiles »

Constat :

Sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers, le SEMOCTOM est le syndicat qui collecte et traite les ordures ménagères et les matériaux devenus inutiles (déchets verts, déchetteries, ...). Aujourd'hui, les pratiques et les filières commencent à évoluer (redevance incitative « selon le poids des déchets ou au sac », recyclage, vente en vrac, ...) via l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux besoins (associations REV, Rizibizi, ...).

La notion de déchet s'apparente ici à un bien dont l'usage et sa fonction première n'est plus garantie. Ainsi, prévenir la création ou se resserrer, quand c'est inéluctable, de ce type de bien permettra de diminuer l'utilisation de ressources, diminuer son impact sur l'environnement et trouver des débouchés économiques et sociaux.

Diminuer les déchets passera par différentes étapes. Des actions de sensibilisation-information des habitants et acteurs publics et privés du Cœur Entre-deux-Mers pourront être envisagées. De plus, la mise en place de processus, d'outils ou d'équipements (vente en vrac, ...) pour diminuer à la source la production de « déchets » seront encouragés. Les démarches d'écoconception et d'éco-gestes (voire d'éco-consommation) se retrouvent donc dans cet objectif opérationnel.

Ensuite, même si l'objectif sur le territoire du Pays n'est pas de « produire du déchet », il existe – et existera – une part d'objets et de matériaux devenus inutiles (verts, alimentaires, mobilier, tissus, ...). Il est donc important, en complément des filières existantes, d'impulser des voies de réparation (même usage) – recyclage (réintroduction dans un cycle de production) – réutilisation (usage différents) afin d'impacter le moins possible l'environnement et le territoire. Pour cela, la création de filières innovantes de **valorisation des déchets**, ou de « détournement » des déchets (recyclerie, ressourcerie, ...) permettra d'envisager une seconde vie à ces objets.

Synthèse :

- Sensibiliser et diminuer la production de déchets
- Développer des filières et des initiatives pour le recyclage et la réutilisation

4.2. Préserver et valoriser la biomasse

Constat :

La biomasse sur le Cœur Entre-deux-Mers est essentiellement d'origine végétale avec la présence de bois et la culture de la vigne. Ainsi, la CdC du Canton de Targon souhaite valoriser les sarments de vigne en agro-combustibles sous forme de granulés (*projet LEADER 2007-2013*). Ce premier projet illustre bien les possibilités économiques, énergétiques et environnementales pouvant se développer sur le Pays.

La biomasse peut permettre de créer des **ressources énergétiques** renouvelables et non-délocalisables. Ces énergies permettront donc de développer l'économie locale tout en améliorant la balance énergétique du territoire. Les acteurs du Cœur Entre-deux-Mers se posent la question par exemple de la valorisation des sarments de vigne en granulés de chauffage (*projet LEADER 2007-2013* pour l'étude du produit). Cependant, il pourrait y avoir d'autres déclinaisons et filières de transformation de la biomasse en énergie renouvelable (l'eau, la forêt, ...). L'utilisation de cette biomasse ne doit pas se faire au détriment de la faune et flore locale. Il sera donc important de veiller à ce que les activités économiques locales ne dénaturent pas leur milieu.

Ainsi, le développement de pratique à l'image de « l'agro-écologie » permettra de mieux intégrer les activités économiques (artisanales, agricoles, commerciales, ...) dans leur milieu et vis-à-vis de leur impact environnemental.

Synthèse :

- Créer de nouvelles ressources énergétiques
- Concilier paysages, biodiversité et activités économiques

4.3. Développer un modèle d'écoconstruction durable et responsable

Constat :

Sur le Cœur Entre-deux-Mers, la problématique de l'écoconstruction a notamment été abordée dans le secteur de l'habitat-logement au travers principalement le projet de « Quartier Campagnard Durable » sur la commune de Targon (*projet LEADER 2007-2013*).

L'**écoconstruction** ne doit pas se résumer seulement à l'utilisation de matériaux et techniques durables et de maîtrise énergétique. Sur le Cœur Entre-deux-Mers, les acteurs doivent améliorer cette approche en y ajoutant des critères d'intégration paysagère, environnementaux et sociaux.

C'est en allant au-delà des fondamentaux de l'écoconstruction, en se posant des questions sur des volets plus territoriaux (paysages, environnement, lien social) que les acteurs et décideurs du territoire pourront mettre en place des projets et opérations permettant de diminuer les « déchets » issus des opérations de construction, de renforcer les réseaux et leur intégration.

En effet, sensibiliser ou accompagner les opérations de construction (éco-quartier ou quartier durable plus largement, ...) permettra de diminuer à la source la production de « déchets » tout en créant et confortant les acteurs économiques de la filière. Cet accompagnement devra se faire en amont (définition des cahiers des charges, des marchés publics, ...) afin d'anticiper la production de « déchets » et d'améliorer l'écoconception des constructions.

Enfin, la **sensibilisation** et la réalisation d'actions auprès des artisans et des entrepreneurs permettra de convaincre et faire évoluer les pratiques de ces publics (réglementation RGE, nouvelles méthodes, ...).

Synthèse :

- Sensibiliser les acteurs et professionnels aux nouvelles pratiques environnementales
- Accompagner les clientèles (publics ou privées) aux enjeux environnementaux

Orientation 5 : Coopérer pour mettre l'humain au cœur des activités économiques

Au regard des objectifs stratégiques, la coopération peut apparaître comme un objectif transversal à ces orientations. En effet, la coopération doit permettre aux acteurs du territoire et à leurs projets de prendre une autre dimension.

L'échange et l'enrichissement des expériences de chacun apparaissent comme une amorce nécessaire pour prendre contact et structurer un partenariat entre des acteurs de différents territoires.

Puis la co-construction d'actions communes, répondant à des problématiques et des enjeux partagés permettra de concrétiser un projet de coopération.

Sur le Cœur Entre-deux-Mers, la coopération a été abordée comme le souhait d'être en recherche de territoires partenaires sur certaines thématiques prioritaires et compatibles avec les 4 objectifs stratégiques.

Fort d'un premier projet de coopération sur le programme LEADER 2007-2013 sur la thématique « **territoires et Tourisme Adapté** » (tourisme – handicap et accessibilité), le Cœur Entre-deux-Mers avec les 2 autres territoires français à l'origine du projet (Loire-Foréz-42 et Chataigneraie Limousine-87) souhaitent poursuivre le travail.

En effet, après des premières actions de sensibilisation et de mise en réseau des acteurs, cette thématique se doit d'être approfondie notamment pour la découverte de matériels et d'équipements permettant de rendre accessible des activités touristiques (outils de médiation, activités de pleine-nature, ...), la commercialisation et le marketing des produits touristiques et l'amélioration de la chaîne de déplacement selon les zones touristiques.

➤ *Coopération interterritoriale*

La deuxième thématique sur laquelle les acteurs du Cœur Entre-deux-Mers souhaitent travailler repose sur « **les savoir-faire locaux** ».

Un premier volet, au regard de l'évolution des pratiques et de la demande des clientèles touristiques, pourrait être axé autour du « tourisme expérientiel ». La mise en situation apparaît comme un nouveau mode de consommation touristique. En effet, le touriste d'aujourd'hui souhaite devenir « actif » dans son séjour en se mettant dans des situations de découverte et de sensations.

Un deuxième volet pourrait permettre à certaines filières artisanales (charpentiers, tailleurs de pierre, ...) ou agricoles (vins liquoreux, ...) du territoire de rencontrer des acteurs d'autres territoires aux caractéristiques similaires afin de partager des techniques et savoir-faire afin d'éventuellement réaliser-fabriquer un projet commun.

➤ *Coopération transnationale*

La dernière thématique consiste à « **rapprocher employeurs et employés** ». Cet objectif répond à une problématique concernant à la fois l'accès à l'emploi des salariés (formations, compétences, réseaux, ...) et l'accompagnement des employeurs sur les aspects de clarification de leur politique de ressource humaine et de la diffusion de leurs offres d'emplois. Ceci paraît notamment important sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers qui ne dispose pas d'agence Pôle Emploi.

➤ *Coopération interterritoriale*

Outre ces 3 objectifs prioritaires, il serait intéressant et judicieux de se rapprocher des territoires voisins du Cœur Entre-deux-Mers afin d'identifier d'éventuelles problématiques et enjeux communs.

Le premier enjeu commun pourrait se situer autour de la promotion et de la valorisation des « **circuits-courts agricoles et viticoles** » notamment en direction de la clientèle Bordelaise qui est un important bassin de consommation.

➤ *Coopération interterritoriale*

Le deuxième enjeu commun se trouve sur la valorisation et la réappropriation des fleuves, notamment **la Garonne**. Sur cette thématique, 2 questions sont à se poser pour construire une coopération :

- Comment (re)découvrir la Garonne (itinérance, patrimoines, ...) pour améliorer l'attractivité des territoires et des activités présentes sur le linéaire ?
- Comment les territoires en bordure d'un fleuve peuvent se réapproprier ce cours d'eau après lui avoir généralement « tourné le dos » (culture et patrimoines, cadre de vie, activités, ...) ?

➤ *Coopération interterritoriale ou transnationale*

De plus, certains acteurs travaillant sur ces thématiques sont communs entre nos territoires (Sud-Gironde, Libournais, ...) et pourraient donc jouer un rôle dans l'émergence d'un ou plusieurs projets.

L'ensemble de ces thématiques de coopération prioritaires et celles à travailler éventuellement avec les territoires voisins sont compatibles avec la stratégie LEADER 2014-2020 et proposent toutes de mettre **l'humain au cœur des activités économiques**. Cette notion sera un élément de sélection des prochains projets de coopération car elle permet à la fois :

- d'accompagner des projets de coopération traitant d'activités économiques « responsables » ;
- de valoriser économiquement les ressources territoriales ;
- de favoriser l'innovation et l'expérimentation via un échange entre des territoires ;
- de mutualiser les moyens et partager les méthodes et expériences